

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, à vingt heures, le 25 octobre, le conseil municipal de la commune de Toussieux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Armand Chaumont, Maire, afin de discuter publiquement des questions à l'ordre du jour.

**Présents** : Patrice LANSARD Sylvie FROGER Gérard POYET, (adjoints)

Patricia CHAUDIER Emeline DUFRESNE Estelle MORIN Sylvie BOILLOT Cyril TOURNAIRE Xavier BRETIN

**Absents excusés** : Joëlle VERNAY (pouvoir à Estelle MORIN) - Ingrid BESSON - Christian JAMES - Stéphane FRANCHEQUIN - Raphaël MESQUITA

**Secrétaire de séance** : Emeline DUFRESNE

### **Ordre du jour** :

1. Approbation compte rendu du 22 septembre 2022.
2. Délibération changement prestataire contrôle jeux.
3. Délibération avance trésorerie le creux du loup.
4. Délibération convention SIEA pour étude et mise en place de panneaux photovoltaïques.
5. Délibération annulation remboursement jour de carence salarié.
6. Délibération reprise parcelles par actes administratifs.
7. Retour CCDSV, commissions, syndicats.
8. Points divers.

### **1- Approbation compte rendu du 22 septembre 2022.**

Reporté au prochain conseil municipal.

### **2- Délibération changement prestataire contrôle jeux.**

Les contrôles des aires de jeux font partie des contrôles annuels obligatoires.

Actuellement ils sont réalisés par l'APAVE. Les derniers contrôles n'ont pas donné pleine satisfaction. Plusieurs relances, des conclusions divergentes sur 2 années consécutives qui auraient pu nous conduire à faire des investissements assez onéreux inutilement.

La prestation APAVE représente un coût de :

- pour les cages de hand et basket : environ 245 €TTC/an
- pour les jeux à ressorts-toboggans-tournequets : 212 € TTC/an

Soit un budget annuel de l'ordre de 457 € TTC

A cela il convient d'ajouter environ 185 € TTC/an pour le contrôle des rails de roller et tremplin skate (non contractualisé actuellement), ce qui représente un budget global d'environ 642 € TTC.

La société SOLEUS de Vaulx-en-Velin (69) propose un contrat global qui regroupe tous les jeux et qui se décompose de la manière suivante :

- forfait de 1 à 7 équipements 165 € HT soit 198 €TTC
- forfait de 8 à 13 équipements 215 € HT soit 258 €TTC

**A partir du 14<sup>ème</sup> jeu : 11,00 € HT l'équipement supplémentaire soit 13.20 € TTC avec un engagement de 3 ans.**

#### Equipements identifiés à ce jour :

1 toboggan, 1 tournequet, 2 ressorts, 1 rail, 1 tremplin, 3 cages de basket et 2 cages de hand.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer

- sur le changement de prestataire pour le contrôle des jeux sur le terrain de loisirs :
- de résilier les différents contrats avec l'APAVE.
- de retenir la société SOLEUS.
- d'autoriser le Maire ou son Représentant à signer le contrat pluriannuel (3 ans) sur la base d'un forfait de 8 à 13 équipements et au-delà, pour un montant de 13.20 € TTC par équipement supplémentaire.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

### **3- Délibération avance trésorerie le creux du loup.**

Le Creux du Loup gère à la fois le périscolaire (matin-soir), la cantine et le centre de loisirs.

#### Partie périscolaire et cantine :

Elle est très utilisée par les parents et donne pleine satisfaction.

Environ 20-25 enfants sont accueillis le matin et un peu plus de 50 chaque soir.

Environ 110-130 enfants fréquentent régulièrement la cantine.

Le prix du repas a été relevé de 0.10 € à la rentrée 2022 pour passer à 4.90 € (achat repas RPC = 2.70 €).

#### Partie centre de loisirs :

En septembre 2021, le Creux du Loup a lancé l'accueil de loisirs de 3 à 11 ans, pour donner suite à la demande des familles du RPI quant à l'organisation d'un mode de garde de qualité sur les deux communes, pour les mercredis et les vacances scolaires.

Après 1,5 année de travail, l'ouverture de l'accueil du centre de loisirs a été acceptée par les deux communes sous la forme suivante : les mercredis et l'été se dérouleraient à Toussieux et les petites vacances s'effectueraient dans les locaux de la cantine et les couchettes de la commune de Rancé.

L'année de fonctionnement s'est plutôt bien déroulée et les familles utilisatrices sont plus que satisfaites de ce nouvel accueil de loisirs.

Toutefois, le Creux du Loup a émis des réserves, pendant l'année, quant à la fréquentation minimale du centre de loisirs par les enfants. En effet, à la suite du sondage effectué quelques mois auparavant, l'effectif des mercredis et surtout les petites vacances n'était pas à la hauteur de ce que les familles avaient laissé espérer.

Avec l'ouverture de la 4ème classe de maternelle à Rancé depuis la rentrée 2022-2023, le centre de loisirs est entièrement délocalisé sur Toussieux et les frais de fonctionnement (chauffage, électricité...) supportés par la commune de Toussieux (hors frais de ménage).

Le centre de loisirs donne lieu à une prise en charge partielle de son fonctionnement par la CAF. Le reversement de cette aide est effectif à semestre échu et à des dates aléatoires. En l'état actuel, le creux du loup est en attente d'un versement de l'ordre de 6 500 € pour le 1 semestre 2022 qui devrait être effectif courant décembre 2022 début 2023.

De plus, avec du personnel qui au départ n'a pas donné satisfaction et les remplacements de personnel, la ligne budgétaire de la masse salariale a « explosé », sans oublier les achats initiaux de matériel pédagogique pour assurer l'encadrement des enfants sur les deux lieux du centre de loisirs -l'ensemble de ces éléments a eu raison de leur fonds de roulement.

Le Creux du Loup accuse aujourd'hui un déficit d'environ 14 000€ et se retrouve dans l'incapacité de pouvoir honorer toutes les charges mensuelles, salaires, factures, etc...

Actuellement l'association génère un bénéfice de l'ordre de 1000 à 1500 € / mois.

Le budget prévisionnel de l'association construit d'une part sur la même fréquentation quasi stable des temps périscolaires et de la cantine et d'autre part sur une fréquentation estimée basse pour la partie centre de loisirs fait apparaître un excédent de recettes envisagé de l'ordre de 20 000 €.

Actuellement les salaires des animateurs, téléphone et RPC (qui fournit les repas) sont bloqués par la banque. C'est dans cette situation précaire que le Creux du Loup a demandé à rencontrer la Mairie de Toussieux et de demander une aide financière au conseil municipal.

Après accord de la DGFip, il est possible de procéder à une avance de trésorerie remboursable, ce qui permettrait à l'association de payer les salariés et de régulariser la situation vis-à-vis des fournisseurs.

- il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une avance de trésorerie remboursable pour permettre à l'association de se reconstituer un fonds de roulement.
- il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une avance de trésorerie remboursable de 20 000 € le plus rapidement possible. A prendre dans le compte dépenses imprévues de fonctionnement et à mettre dans le compte 6748
- il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le remboursement de cette avance financière qui devra intervenir au plus tard le 1er décembre 2023.

## **Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

### **4 Délibération convention SIEA pour étude et mise en place de panneaux photovoltaïques**

Le conseil municipal avait donné son accord à la SEM-LEA pour étudier l'implantation de 2 centrales photovoltaïques sur les toitures de la salle communale, du bâtiment périscolaire et du local technique. Dans cette même convention, l'étude portait également sur l'implantation possible d'ombrières dans la cour du local technique dans le prolongement de l'annexe de celui-ci.

Renseignement pris auprès du BE de la SEM-LEA, en cas d'implantation d'ombrières sur le terrain, celles-ci ne pourront pas être déplacées dans le temps.

Aussi il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur :

- l'autorisation de l'étude et la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle communale, du bâtiment périscolaire et du local technique.

- l'autorisation du Maire ou de son Représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ladite convention

## **Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

### **5 Délibération annulation remboursement jour de carence salarié**

Les paies des salariés sont envoyées pour traitement au Centre de Gestion 01 environ 1 mois à l'avance.

Un salarié a été absent pour congé maladie pendant le dernier mois de présence (septembre 2022). Son salaire correspondant à un temps de travail complet était déjà programmé et versé.

Il est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Les arrêts maladie sont amputés d'un jour de carence.

2 solutions sont proposées

- Solution 1 : annuler cette somme (53.92 €).
- Solution 2 : la Mairie établit un titre pour réclamer ce montant de 53.92 € au salarié.

**Accord du conseil municipal pour annuler ce montant de 53.92 € par 7 voix pour et 4 abstentions.**

### **6 Délibération reprise parcelles par actes administratifs**

Propriété Givre Bellemain

Par délibération n° 26-2021, le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 16 fév. 2021 actait le principe de rétrocession des emplacements 13 et 16 aux droits des parcelles A 1255 et A 1256 à l'euro symbolique.

Par suite des divisions parcellaires, 2 nouvelles parcelles ont été cadastrées A1974 pour une contenance 37 m<sup>2</sup> le long du chemin des grandes terres et A 1979 pour une contenance de 381 m<sup>2</sup> le long du chemin des grandes terres et de la route de Trévoux.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer :

- sur l'achat à l'euro symbolique des parcelles A 1974 et A 1979 par actes administratifs.

- et autoriser le Maire ou son Représentant à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Mme Joëlle Givre-Vernay ne participe pas au vote.

## **Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

### **7 Retour CCDSV, commissions, syndicats**

Néant.

### **8 Points divers**

Néant.

**Le Prochain conseil municipal aura lieu mardi 13 décembre 2022**

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H06.**